

Chères collègues, chers collègues,

En raison d'un désistement de dernière minute de l'enseignant qui assurait jusqu'à l'an dernier deux modules en S1 et S3 (Licence mention lettres parcours histoire-géographie) au sein de l'antenne de Beauvais de l'UPJV, le Département de géographie recherche un chargé de cours.

Enseignements à pourvoir et calendrier :

S1 : CM (12 heures soit 18 UC) "Milieu-environnement et développement durable. Interroger l'interface Homme/nature" et TD (12 heures soit 12 UC) "Risques et catastrophes. Etude de cas"

S3 : CM (12 heures soit 18 UC) "Le paysage comme objet géographique" et TD (12 heures soit 12 UC) "Les paysages : de la représentation à l'outil d'aménagement"

Calendrier prévisionnel : enseignements du S1 et S3 : du 28/09/09 au 19/12/09. Période consacrée au rattrapage éventuel des enseignements : du 04/01/10 au 09/01/10. Période consacrée au passage des examens : du 11/01/10 au 23/01/10.

Conditions de recrutement :

Le candidat doit remplir l'une des conditions suivantes :

- Exercer une activité professionnelle principale consistant en une activité salariée d'au moins 900 heures de travail par an (sauf pour les enseignants salariés du secteur privé qui doivent justifier de 333 heures d'enseignement seulement).
- Exercer une activité libérale soumise à la taxe professionnelle. Le vacataire doit pouvoir prouver que cette activité
- Etre âgé de moins de 28 ans (sauf pour les allocataires de recherche) et être inscrits en vue de la préparation d'un diplôme de 3e cycle de l'enseignement supérieur

- Etre âgé de moins de 65 ans, bénéficiaire d'une pension de retraite ou d'une allocation de pré retraite et avoir exercé au moment de la cessation de leurs fonctions une activité professionnelle principale extérieure à l'université.

Rémunération :

Pour information, l'arrêté du 9 fév. 2007 (modifiant l'arrêté du 6 nov. 1989 rectifié en 1985 relatif aux taux de rémunération des heures complémentaires) fixait la rémunération aux taux suivants :

- une heure de cours : 60,08 €
- une heure de travaux dirigés : 40,06 €

Ce taux de rémunération doit être confirmé lors d'une discussion avec les responsables du recrutement.

Si vous êtes intéressé(e) ou si vous connaissez quelqu'un qui pourrait être intéressé, n'hésitez pas contacter Pierre-Jacques Olnier, Directeur du Département de géographie de l'UPJV : <mailto:pierre-jacques.olnier@u-picardie.fr>